

De l'urbain en Tunisie

La ville, difficultés de mesure et essai de définition

Amor BELHEDI, FSHS,
Université de Tunis

Communication au Séminaire de Montréal "Villes et développement",
Groupe Inter-Universitaire de Montréal GIM, 1992
Groupe "Urbanisation du Magreb", Montréal, le 5 Novembre 1992
Texte publié dans les *Papiers de l'INRS-Urbanisation* 1993

Depuis 1975, la Tunisie compte plus d'urbains que de ruraux et si en 1956 deux sur cinq résidaient en ville, en 1989 trois sur cinq y habitent, la population urbaine a été multipliée, depuis 1956, par 2,7 en passant de 1,430 à 4 Millions d'habitants en 1984 et 4,7 en 1990 pour un doublement de la population globale. Entre 1956 et 1984 la population urbaine s'est accrue à un taux de 3,5% l'an pour un taux global de 2,5% et rural de 1,7%. Cette croissance a revêtu des formes et des rythmes variés selon les périodes, les villes et les régions.

L'urbanisation est ce processus complexe de développement quantitatif (multiplication, croissance, extension...) et qualitatif (forme, mécanismes, transformation...) des villes qui fait que l'espace urbain gagne sur l'espace rural tout en concentrant une population sans cesse croissante et en enregistrant des transformations au niveau de l'espace, de la morphologie et de la société....

Une telle définition se heurte à deux difficultés : définir la ville d'abord et mesurer la croissance urbaine ensuite. Les surmonter constitue un préalable afin de passer à une autre étape plus féconde, celle de la modélisation ou même de l'interprétation.

La ville constitue en Tunisie, une entité avant tout politique, érigée en tant que telle, c'est pourquoi nous nous attelons à élucider cet aspect dans une première étape. Elle est aussi une donnée démographique, un seuil qui correspond souvent à une fonctionnalité certaine qu'on étudiera dans une seconde étape.

I - LA VILLE : UNE ENTITE POLITIQUE

En Tunisie, le statut urbain est octroyé seulement aux communes, or la commune, procède d'un acte politique. Elle est créée et délimitée par décret, ce qui pose un certain nombre de problèmes souvent inextricables.

En effet, la promotion au statut communal n'obéit à aucun critère objectif, si ce n'est l'impératif politico-administratif. Jusqu'en 1975, des agglomérations dépassant parfois 5 à 7.000 hab (Kalaa Khasba, Jerissa ...) n'ont pas été considérées comme urbaines alors que de

petits centres de 700 hab parfois étaient érigés en communes (Ain Jloula...) depuis une dizaine d'années. C'est le rapport de forces locales-centrales, les stratégies de récupération, l'exploitation des rivalités locales qui se trouvent derrière la carte communale.

En outre, d'importants quartiers qui au niveau urbain, font partie intégrante de la ville se trouvent souvent à l'extérieur du périmètre communal. Le cas de la Cité Tadhamen-Douar Hicher à Tunis est significatif mais les exemples sont très nombreux ailleurs: ce quartier de 2.500 hab en 1975 a atteint 80.000 en 1980, et 112.000 hab en 1989 : une véritable ville-champignon qui n'a été érigée en commune qu'en 1985! Une reconnaissance de fait qu'on voulait au début ignorer et ceci est d'autant plus vrai qu'il s'agit d'un processus d'urbanisation spontanée péri-urbaine ?

A l'autre extrême, on trouve de vastes espaces, comme l'île de Jerba ou celle de Kerkenna, considérés en totalité comme des zones urbaines alors qu'une bonne partie de ces espaces sont ruraux. D'autre part, les périmètres communaux s'étendent parfois très loin et englobent de vastes zones rurales voire agricoles.

En outre, la modification constante des périmètres rend la comparaison ou la mesure de la croissance, une tâche difficile qui nécessite souvent des calculs fastidieux. Cette modification constante des limites communales fait qu'on est souvent obligé de procéder à des réajustements, souvent difficiles, des assiettes spatiales. On est amené, chaque fois, à recalculer la population dans les mêmes limites spatiales, d'où les avatars de tels exercices, à la fois nécessaires et risqués.

De ce fait provient la difficulté de mesurer la croissance urbaine, voire même définir la taille d'une unité urbaine. Ainsi, pour mesurer la croissance, il faut toujours faire attention à ce que l'assiette spatiale soit la même pour les deux dates ou les recensements, ce qui n'est pas toujours évident. Une ville peut voir sa population passer facilement du simple au double et on peut se trouver dans l'impasse si on omet cette donnée des limites communales: une ville comme Zarzis est passée de 23.000 hab à 47.000 en l'espace de dix ans entre 1975 et 1984 alors qu'il s'est agi simplement d'une extension du périmètre communal ! Toutes les données se trouveraient ainsi embrouillées si on ne prenait pas en compte cette donnée fondamentale du phénomène communal et les interprétations peuvent être les plus contradictoires allant de la dynamique urbaine jusqu'au déferlement rural et aux processus de répulsion?.

En Tunisie, la ville découle d'un acte administratif pur, elle est créée par décret au même titre que la délimitation et l'extension de son périmètre, soumis par ailleurs à des modifications constantes. Sous le Protectorat, la carte des communes reproduisait celle de la colonie et des intérêts coloniaux. Après 1956, l'impératif d'encadrement territorial contribua à couvrir tout le territoire si bien que le nombre de communes est passé de 75 en 1956 à 246 en 1992.

En 1975, on comptait 14 centres de plus de 2000 hab non érigés en communes dont certains atteignent 7000 hab (Jerissa, Ghomrassen) ou 5000 hab (Kalaa Khasba) et 14 communes de moins de 2000 hab. En 1985, à l'occasion des élections municipales, 45 communes ont été créées, en 1987 à l'occasion de la visite du l'Ex-Président de la République à Gabès, on créa les communes de Cheninni et Nahal. Ce processus d'encadrement, de plus en plus serré, explique que, actuellement, rares sont les agglomérations de plus de 2000 hab, qui ne sont pas érigées en communes.

L'effort porta sur les petits centres qui ont parfois un caractère rural manifeste: Ain Jeloula 875 hab en 1975, Sbikha, Rouhia ou Fernana ont à peine 1000 hab. Les communes créées avant 1956 représentent 80% de la population communale mais 30 % du nombre de communes. Par contre, des centres à caractère urbain affirmé n'ont été érigés en commune qu'en 1985: Jerissa et Kalaa Khasba, cité Tadhmen à Tunis ! De vastes espaces en grande partie ruraux sont considérés comme urbains, c'est le cas de toute l'île de Jerba ou de Kerkennah.

Croissance annuelle des communes selon la date de création

Date de création	1956-86	1966-75	1975-84	1956-84
Avant 1956	2,48	4,10	4,89	3,31
1956- 66	1,23	3,51	1,62	2,12
1966- 75	1,27	2,94	4,49	4,67
1975 - 84	3,52	3,48	8,31	4,71
Pop. Communale	3,76	4,29	4,63	4,17

Source : INS, A Belhedi 1989

Le déterminant principal est d'ordre politique, le fait communal assure l'encadrement et la rentabilisation des équipements. Mais encore plus grave est la confusion entre ville - commune. Très souvent, dans les rapports officiels [1], la population urbaine se limite à la population communale. L'examen des données montre que les centres promus au statut communal sont passés déjà par une période de crise où les taux de croissance approchent ceux du monde rural. La promotion d'un centre au statut communal correspond donc à un palliatif à la crise urbaine. Une fois promu au statut communal, le centre enregistre des taux très élevés au cours de la 2^{ème} décennie suivant la promotion pour baisser ensuite. A part les communes créées avant 1956, celles créées ensuite se caractérisent par une fragilité nette.

Palliatif à la crise urbaine, moyen d'assurer l'encadrement ou instrument de diffusion des équipements sociaux, le phénomène communal touche en 1992 la presque totalité des agglomérations de plus de 2000 hab. Il est désormais permis de considérer le seuil de 2000 hab comme réel. Le statut communal refusé à des centres urbains importants avant 1956 est de plus en plus accordé à des centres semi-ruraux ou franchement ruraux. Le fait administratif, longtemps en retard par rapport à la réalité urbaine, tend à être parfois trop en avance. Cette anticipation assure à l'Etat les moyens de sa politique (P SIGNOLES 1985).

II - LA VILLE : UN CENTRE FONCTIONNEL

La ville se définit par son rôle caractéristique : la centralité. L'on peut se demander si la création d'une commune assure cette centralité ? En effet, les communes sont dotées de services modestes certes, leur permettant un certain rayonnement: école secondaire, dispensaire, marché, abattoirs...

2.1 - Une activité agricole réduite

L'exploitation au dixième (1/10) des données du recensement 1984 révèle une relation entre la population occupée agricole et la taille, le seuil de 4000 hab apparaît critique puisque

au delà, l'activité agricole intéresse moins de 50% des occupés mais ce n'est que vers 10.000 hab que les activités non agricoles deviennent dominantes. Le seuil de 5000 hab est important, il constitue le seuil en deçà duquel l'activité agricole reste dominante (+ 60%).

Mais ce seuil pose problème, en effet certains centres de taille importante restent à dominante agricole. En outre, les attaches avec la terre sont restées vivaces dans les vieux foyers, les centres d'immigration et les centres agricoles: le taux de ménages disposant d'une exploitation atteint parfois 60% (INS 1984) dans de nombreux centres. On peut poser le problème autrement, la ville ne se définit elle pas par les activités que l'espace rural ne peut localiser beaucoup plus que par l'activité agricole: les services et l'industrie. La fonction première d'une ville n'est elle pas d'être centrale ?

Population agricole et taille des villes (1000 hab)

Taille	< 0.4	0,4-1	1-2	2-3	3-4	4-5	5-6	6-8	8-10	10-15	15-20	20-50	50-100	+100
% Popul Agricole	80	76	69	64	58	50	45	39	30	22	15	12	10	7

Source : INS, 1985, Exploitation personnelle

2.2 - Un centre de services

L'analyse des données nous a permis le recensement de 600 services différents dont on a relevé le nombre d'établissements pour chacune des principales villes. L'analyse montre une relation allométrique entre le nombre de services ou "Fonctions" (F) et la taille du centre (P en 1000 hab) de la forme : $F = 4,9.P^{0,7}$ avec une variance expliquée de 72,3% .

On peut y distinguer six niveaux. Le seuil villageois se situe entre 600-2500 hab avec moins de 10 services, d'abord ceux de première nécessité [2]. Le seuil urbain se situe à 4000 hab avec plus de 10 fonctions ; le commerce éclaté apparaît (matériaux de construction, électroménager, textile..) ainsi que certains services comme le photographe, la pharmacie, la couture, la coiffure pour dame, le cabinet de médecin... Entre les deux, on a les bourgs.

Le nombre d'établissements est lié à la taille et au nombre de fonctions par une relation allométrique [3]. Le seuil de 4500 hab est celui de 20 fonctions et d'un nombre d'établissements /service supérieur à l'unité [4].

Commerce élémentaire éclaté et spécialisé, services aux particuliers apparaissent les deux traits majeurs de l'urbanité. Au total, une vingtaine de services spécifient le niveau urbain. Le niveau de 20 fonctions correspond à 4 500 hab. Les centres de plus de 10 fonctions correspondent au seuil de 2000 - 2500 hab et constituent le niveau semi- urbain.

2.3 - Un lieu central

En prenant en compte les 20 services urbains et en considérant les centres dotés d'un rayonnement territorial on peut cerner ce phénomène de centralité. Sur cette base, un seuil de 2500 hab se dégage: tous les centres de plus de 2500 hab disposent d'une certaine centralité, exception faite de ceux des zones à habitat groupé en particulier dans le Sud - Ouest ou le littoral oriental. Un second seuil apparaît, celui de 4500 hab dans le Sud-Ouest et les zones

d'habitat dispersé ou très concentré: les centres sont si rapprochés et de taille égale que le rayonnement profite aux centres plus importants [5].

2.4 - Centralité et poids fonctionnel

En analysant le nombre d'établissements/1000 hab dans les services et le commerce, on peut déceler le lien entre la centralité et le poids fonctionnel. Pour les services, on relève une moyenne urbaine de 3,5, nationale de 2,32 et rurale de 1 établissement/1000 hab, mais le rapport varie selon les centres de 0,52 à 12. Seulement 50 centres dépassent la moyenne urbaine et 84 la moyenne nationale: ce sont les grandes et moyennes villes ou des centres de plus petite taille desservant de vastes zone rurales [6]. Par contre, dans les zones d'habitat dense et groupé, les ratios sont plus faibles. On décèle, ici, les deux modèles de la Tunisie centrale et du Sud-Est d'un côté, le littoral, le Sud-Ouest et les couronnes des grands centres de l'autre. Le Nord- Ouest se situe dans une situation intermédiaire [7].

Ce schéma confirme l'existence de seuils : 4000, 8000 et 20.000 hab. Les ratios atteignent leur minimum entre 4-5000 hab et on trouve le même schéma au niveau du commerce à des nuances près, avec toutefois, une translation de la courbe vers le haut.

2.5 - Un lieu des activités modernes

Si on examine les entreprises "modernes", celles de plus de 20 salariés, on constate que 84 centres seulement en disposent et sont tous de taille supérieure à 2500 hab, pour les établissements de plus de 50 salariés, le seuil est 4300 hab. Pour les établissements de plus de 100 salariés, on a le seuil de 6000 hab.

En effet, on relève 4 entreprises de plus de 50 salariés localisées dans un centre de moins de 4000 hab, une seule de plus de 100 salariés dans un centre de 5000 hab et 2 entre 5 et 6000 hab. Tout semble indiquer l'importance des seuils 2500 et 4000 hab confirmant ainsi les analyses faites auparavant. Qu'en est-il au niveau démographique ?

III - LA VILLE : UN SEUIL DEMOGRAPHIQUE

En examinant la distribution hiérarchique de tous les centres de plus de 2000 hab, on relève une cassure basale qui correspond au passage du système urbain au système rural, ce seuil se situe vers 2500 hab en 1984. Cette rupture n'est-elle pas due à une distribution tronquée et ne disparaît-elle pas si on prenait un seuil plus bas par exemple 100 ou 500 hab ? En représentant toutes les agglomérations de plus de 20 hab en 1975, le seuil de 2500 se confirme.

On distingue les seuils primaires suivants :

- 70 - 80 hab : il correspond au passage douar - hameau
- 600 hab : correspond au passage hameau - village
- 2500 hab : correspond à la limite système urbain - rural.
- 6000 hab : correspond au niveau de base
- 10.000 hab : c'est la limite entre très petites et petites villes.

Cette discontinuité de 2500 hab n'est pas un simple effet graphique ou due à une partition arbitraire en classes arbitraire. Elle est l'expression d'un passage d'un processus hiérarchique à un autre différent mettant en jeu des processus et des mécanismes de nature différente (R. BRUNET 1972, V. BERTALANFFY 1973, J. DE ROS 1975, O. DOLLFUS 1970...).

L'étude des courbes du système depuis 1956, confirme ce seuil avec une tendance à la hausse par suite de la croissance généralisée et des processus d'agglomération.

IV - LA VILLE : UN ESPACE SYMBOLIQUE

La ville est aussi un vécu, une image mentale et une symbolique, ce à quoi s'est attelée l'enquête (cf. A Belhedi 1989, vol III) dont l'analyse nous a permis de tirer un certain nombre de conclusions. La ville apparaît, ainsi, comme un lieu de concentration et de centralité, un centre de services et de rayonnement.

4.1 - Un lieu de concentration : Concentration de population d'abord, d'activités ensuite, d'où l'idée de forte densité, de niveau élevé d'animation et l'importance de la taille dans l'image mentale forgée, bien qu'il est difficile de fixer un seuil quelconque. Souvent, c'est un ordre de grandeur qui est donné : la ville est plus grande que le village : 21% des réponses. Le seuil de 2000 hab est avancé mais les réponses varient du simple au triple facilement (1000 à 5000 hab). Le chiffre avancé est plus élevé dans les zones à dominante rurale : 4 à 5000 hab voire 10.000 hab. C'est le cas du Nord-Ouest, le Centre ou le Sud. Là où l'urbanisation est élevée, les chiffres avancés sont très bas et descendant parfois à 1000 hab, c'est le cas du Cap Bon ou du Sahel.

La concentration intéresse les services d'abord, les activités ensuite, la ville est le lieu où on trouve ce qui manque dans la campagne, d'où le recours fréquent à la ville. On retrouve ici le concept de centralité souvent implicite dans les réponses.

4.2 - Un lieu de centralité : La ville est un lieu de contact, de communication et d'échange, un "*carrefour de civilisations*", lieu des activités intellectuelles, lieu d'intenses interactions, "*richesse des contacts*". Les concepts expriment le rôle de lieu central dans le sens territorial et d'échange, cet aspect intéresse 9,3% des réponses. Mais ce rôle, la ville le détient de ses rôles caractéristiques.

4.3 - Un centre de services : C'est l'activité non-agricole qui symbolise la ville, industrie, artisanat et en particulier les services représentent 31% des réponses. Ce qui est important à noter, c'est qu'aucune réponse n'est fondée sur la négation de l'activité agricole, mais toutes insistent sur ce qui est caractéristique: les services beaucoup plus que l'industrie. La diversification des activités est un autre aspect sur lequel les réponses insistent beaucoup.

4.4 - Un lieu de rayonnement : La ville apparaît comme un centre de commandement, de pouvoir, le "*lieu de contrôle*", un instrument du pouvoir, un centre "*polarisant* " et "*rayonnant*" pour 7,8% des réponses. Ce type de réponse est souvent mis en relief chez les enquêtés ruraux : 70% des réponses contre 17% chez les enquêtés urbains.

4.5 - Un vitrine de la modernité : Elle renferme les équipements modernes, elle symbolise "le progrès", exprime le degré de développement d'une société d'où l'idée d'ouverture: 9,3 % des réponses.

4.6 - Une société : La ville apparaît comme une société où le contrôle social collectif s'effrite, c'est le lieu où "on peut se permettre tout". Ce contrôle social est remplacé par le contrôle administratif: "le contrôle policier est gênant" aggravé par l'isolement : "on se sent perdu", c'est "l'anonymat"... C'est une société à mode de vie typique, qui a un "fondement historique", des coutumes différentes "un accent caractéristique", c'est une société "très mélangée".

4.7 - Un espace organisé : La ville est une organisation spatiale dont les éléments sont hiérarchisés (Centre, quartier, avenue, rue). C'est un espace aménagé, résultat d'investissements et d'un organe qui veille à cet aménagement (Municipalité) d'où le lien entre espace aménagé (trottoir, chaussée, jardin, éclairage...) et statut communal souvent invoqué. Ceci traduit le lien étroit entre le phénomène communal et certains équipements.

La ville est une morphologie (8,5% des réponses) avec une architecture caractéristique, une contiguïté, de grandes bâtisses qui ponctuent l'espace et lui donnent sa signification, des formes géométriques. Trois éléments symbolisent la ville : le Centre, les axes et les noeuds (A. BELHEDI 1981).

4.8 - Un centre : Ce qui caractérise le plus une ville, c'est son centre. Chaque ville est associée à son centre, sa morphologie, les équipements qu'il regroupe, le paysage qu'il présente et les lieux de divertissement qu'il offre (cafés, espaces de loisirs...).

4.9 - Un symbole régional : La ville représente pour certains, le symbole de la région d'où l'importance des attaches régionales, elle exprime l'identité de la région.

Les idées maîtresses demeurent la concentration, la diversification et la centralité au niveau fonctionnel, la modernité, l'ouverture, l'échange et l'animation au niveau socio-culturel, le pouvoir, le contrôle, l'isolement au niveau politique, l'organisation, la géométrie, la hiérarchie, la diversité au niveau spatial. Les réponses peuvent être classées par ordre d'importance comme suit :

- L'activité non agricole diversifiée :	22 %
- Lieu de concentration	21
- Lieu de contact, de relation, d'échanges....	9,3
- Société typée	8,5
- Morphologie	8,5
- Centre de pouvoir politique, économique	7,8
- Lieu central, un pôle	5
- Espace organisé, aménagé	5
- Vitrine de la modernité	4,3
- Symbole régional	2,8

Interaction, urbanité, pouvoir, forme, centralité, concentration, diversification et organisation sont des concepts liés les uns aux autres, et ce n'est pas un hasard que les premières réponses ne dévoilent que ce qui est visible : forme, taille, activités. Les réponses réunissent rarement tous les aspects, elles relient souvent 2 à 3 aspects ensemble. L'image mentale est sélective, certains aspects transgressent le reste (A. BELHEDI, 1981 A. S. BAILLY, 1977).

En fait, les divers aspects sont dialectiquement liés, la concentration appelle la centralité et la diversification, la première conduit au pouvoir, tandis que la seconde aboutit à l'interaction d'un côté et à l'organisation de l'autre alors que le pouvoir conduit au desserrement du contrôle social interne et au renforcement du pouvoir administratif.

Toutes les analyses concordent pour privilégier l'aspect fonctionnel, notre but étant moins de donner une définition de la ville que de clarifier le concept. Si l'on examine les divers critères utilisés, on constate que deux seuils reviennent fréquemment : 2500 et 4000 hab. Sur 11 critères utilisés, le seuil de 4000 revient six fois, celui de 2500 trois fois, l'intervalle 2500-4000 est cité deux fois, le chiffre de 2000 est cité à trois reprises dont 2 fois dans un intervalle.

Les centres de 2000-4000 hab peuvent être considérés comme des centres semi-urbains et le seuil de 4000 peut constituer le seuil de l'urbain.

En réalité, il s'avère très difficile d'utiliser un critère unique dans la mesure où on aura toujours affaire à des exceptions. Certains petits centres se trouvent dotés de tous les services locaux par suite de leur promotion au statut de chef-lieu de délégation [8]. De nombreux autres centres ne seraient que de simples villages au niveau des équipements mais se trouvent érigés en chefs-lieux de délégation dotés d'un rayonnement certain du moins pour les services publics. Peut-on leur refuser l'urbanité, du moins le rayonnement territorial ! En combinant les divers critères, on peut considérer comme urbain tous les chefs-lieux de délégation, les communes et les agglomérations de plus de 4000 hab.

Au total, ce survol rapide de la question nous permet de voir les difficultés de cerner et de saisir l'urbain tant niveau quantitatif que qualitatif, encore moins mesurer avec certitude les transformations et la croissance. Il montre la complexité de la question urbaine dont l'étude doit relever de plusieurs problématiques à la fois. Il révèle aussi que le découpage spatial est au centre de la problématique et constitue un problème à intégrer dans la démarche alors que jusqu'ici, l'aspect spatial a été considéré comme un attribut secondaire de l'urbain.

Bibliographie

- Bailly (A.S) - 1977 : *Perception de l'espace urbain*. CRU, Paris.
Belhedi (A) - 1989 : *Espace et société en Tunisie*. Thèse de Doctorat d'Etat, FSHS, Tunis, 3 vol, 296, 305 et 252p.
INS : 1984 : *Recensements Générale de la Population et des Logements*
Signoles (P) - 1985 : *Tunis et l'espace tunisien*. Publication Urbama, 2 vol, 1052p. Tours.

Notes

- [1] - Institut National de la Statistique (INS), Ministère du Plan et du Développement Régional, Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire...
[2]- Epicerie, menuiserie, forge, boucherie, tabac, fruits et légumes, fournitures scolaires, ensuite d'autres services peuvent apparaître: boulangerie, école, salle de soins, coiffeur
[3] - La relation est de la forme: $E = 3,53.P^{0,94}$ avec une variance expliquée de 80,0%. Pour les services privés, la relation est de : $E = 0,95.P^{1,18}$ avec une variance expliquée de 78,18%. Les coefficients sont proches de l'unité dans la mesure où le nombre d'établissements exprime une offre, elle-même, fonction de la taille avec la différence que les services privés, moins intégrés verticalement dessinent une tendance à la concentration : le coefficient dépasse l'unité. Le nombre d'établissements/ service est fonction de la taille selon la relation: $\{E/F\} = 0,07.P^{0,25}$ avec une variance expliquée de 76,8%, ce qui laisse apparaître que le nombre d'établissements est lié, en plus de la taille, au rayonnement du centre puisque le coefficient n'est que de 0,253. Le nombre d'établissements est, 0en outre, lié au nombre de fonctions avec une variance expliquée de 96% : $E = 0,82.F^{1,25}$

pour les services privés exprimant ainsi les effets d'induction cumulative au fur et à mesure que la base fonctionnelle s'enrichit.

[4]- Si on caractérise chaque service par une strate de taille donnée de telle façon que ce service se trouve dans tous les centres d'ordre supérieur mais quasi absent dans les centres d'ordre inférieur, on peut déterminer les services urbains et leur seuil d'apparition:

- Le commerce : on trouve le commerce élémentaire éclaté, l'épicerie villageoise qui regroupe produits alimentaires, ustensiles, tabac, articles scolaires, fruits et légumes éclate pour donner lieu au commerce de détail éclaté. On a aussi le marché urbain de fruits légumes concentré dans l'espace et souvent permanent.

- Les services aux particuliers: la coiffure surtout pour dames, l'horlogerie, photographie, bain maure, réparation mécanique, restauration, café, bar, huissier notaire, avocat, auto-école, station de service, banque, assurance, pharmacie...

- Les services socio- collectifs : relèvent plutôt des pouvoirs publics, on a l'école secondaire, l'hôpital, le dispensaire ou PMI et les services locaux. Ce type de services est lié au découpage administratif et contribue à induire un certain nombre de services privés : médecins, infirmerie, avocats, librairie en relation avec le niveau d'équipement collectif..

[5] - Deux modèles sont à distinguer :

- La Tunisie intérieure du Nord et du Centre : les centres urbains sont faibles et peu nombreux, la vie urbaine se cristallise sur des centres de petite taille pour desservir un habitat très dispersé : le seuil de 2500 hab apparaît comme le niveau de base.

- La Tunisie du Sud et du littoral : L'habitat moins dispersé, les centres sont si proches (Sahel, Cap Bon, Oasis), en situation de concurrence ne laissent émerger que des centres plus importants, soit si éloignés que la vie de relation ne laisse pas émerger de petits centres (Sud-Est, arrière - pays sfaxien, région de Tunis). Le seuil de 4000 hab constitue la base.

[6]- Sbikha, Jilma, Oued Meliz, Souassi, Bou Hajla, Tabarka, Bir Ali, dépassent 10 établissements /1000 hab, tandis que Sers, Sidi Bou Zid, Tataouine, Ben Guerdène ou Sbiba ont de 5 à 10

[7] - Deux sous-ensembles sont à distinguer :

- Les très petits centres promus au rang de chef-lieu de commune voire de délégation, situés dans les zones rurales à habitat peu dense et dispersé. Ces centres dotés de nouveaux équipements présentent des ratios élevés. Récemment promus, ces centres observent une dynamique démographique sans conteste (cf. supra) qui ne tarde pas à faire baisser les ratios. C'est ce qu'exprime la tendance vers la baisse jusqu'à 3500 - 4000 hab, tendance qui persiste jusqu'à 8.000 hab ($r = - 0,5174$) pour donner lieu ensuite à une tendance à la hausse qui se confirme vers 20.000 hab.

- Les centres urbains à caractère affirmé se situent vers 20.000, la tendance est vers la hausse exprimant la diversification du complexe fonctionnel.

- Entre les deux sous ensembles, on a les centres situés dans l'orbite des grandes agglomérations qui en polarisant les services rares et semi-rares compte tenu des courtes distances, ne laissent aux localités environnantes que de faibles ratios.

[8]- Souassi, Bou Merdès, Regueb, Oued Meliz, Fernana, Rouhia, Matmata Nouvelle, Bir Ali, El Ala...

Tunis, le 28 Octobre 1992